

# L'art de célébrer - Participer

Par le SNPLS (Service National de Pastorale Liturgique et Sacramentelle)

Beaucoup pensent que la demande faite par l'Église aux fidèles d'avoir une participation active à l'action liturgique remonte au deuxième concile du Vatican. En réalité, elle a exactement soixante ans de plus et date de 1903. Elle se trouve dans un texte de celui à qui l'on doit l'initiative de la réforme et du mouvement liturgiques de ce XXe siècle : le pape Saint Pie X, dans son Motu proprio "Tra le sollicitudini" où il présente comme « *source première et indispensable du véritable esprit chrétien, la participation active aux saints mystères et à la prière publique et solennelle de l'Église.* ».

Vatican II reprendra cette expression dans sa Constitution sur la sainte liturgie en y ajoutant les adjectifs « *consciente et fructueuse* » au numéro 11 et « *pleine* » au n°14 : « *cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit chercher de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie.* »

## Qu'est-ce que participer ?

On pourrait dire hâtivement que participer de façon active, c'est chanter, monter dans les premiers rangs de la nef, faire la procession des dons . . . , mais ce serait manquer l'essentiel ou s'occuper du fruit en oubliant le noyau qui leur donne vie. Cet essentiel, la Présentation générale du Missel romain (PGMR n. 62, dans Pour célébrer la messe, C.L.D., 1989) le précise magnifiquement dans ses paragraphes sur l'office et la fonction du Peuple de Dieu qui est de rendre grâce à Dieu, d'offrir la victime et de s'offrir :

*N.62 : Dans la célébration de la messe, les fidèles constituent le peuple saint, le peuple acquis par Dieu et le sacerdoce royal, pour rendre grâce à Dieu et pour offrir la victime sans tache ; non seulement pour l'offrir par les mains du prêtre, mais pour l'offrir ensemble avec lui et apprendre à s'offrir eux-mêmes. Ils s'efforceront de le manifester par un profond sens religieux, et par leur charité envers les frères qui participent à la même célébration.*

*Ils constitueront un seul corps soit en écoutant la parole de Dieu soit en tenant leur partie dans les prières et le chant, soit surtout par l'oblation commune du sacrifice et la participation commune à la table du seigneur. Cette unité se manifeste avec beauté du fait que les fidèles observent les mêmes gestes et les mêmes attitudes.*

Il est clair de la sorte que, mis à part certaines célébrations du baptême, du mariage et des funérailles où des incroyants peuvent être dans l'assemblée, tout fidèle, quel que soit le degré de sa contribution visible et audible, participe à l'action liturgique. Rien ne le dit mieux, dans la célébration, que le « nous » qu'emploie le prêtre qui préside, notamment dans la prière eucharistique : « Faisant ici mémoire . . . nous t'offrons » (PE II).

## Les divers modes de participation

Si tous les fidèles qui constituent l'assemblée participent à la totalité de l'action liturgique globale, il va de soi qu'en ce qui concerne les activités particulières, tout le monde ne fait pas tout. La Constitution sur la sainte liturgie a, sur ce point, un principe parfaitement clair et qui constitue l'une des plus sensibles différences avec l'ordo missae précédent où le prêtre président devait tout faire comme s'il était seul : « *Dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques.* » (CSL n. 28).

Nous reviendrons, dans la suite de cette rubrique, sur les différents acteurs de la célébration et sur leurs fonctions, mais, déjà, nous apprenons que participer activement ne signifie pas tout faire, indistinctement. Ainsi, la nature des oraisons réclame qu'elles soient prononcées par celui qui préside l'assemblée. Y participer ne veut donc pas dire que chaque fidèle va dire la prière avec le prêtre, mais, au contraire, que chacun va l'écouter pour s'y unir. L'unanimité des voix n'en sera que plus forte au Notre Père. De même, chanter dans la liturgie ne signifie pas que tout le monde va tout chanter tout le temps, mais réclame plus généralement l'alternance entre un chœur ou un chantré et l'assemblée. L'unanimité de la voix de l'assemblée n'en sera que plus expressive au refrain ou dans un chant comme le Sanctus.

Ecouter le lecteur, le président, le chœur . . . c'est donc aussi participer activement. Regarder la procession de l'Évangile ou des dons, c'est donc aussi participer activement. Faire silence après la communion, c'est donc participer activement autant que chanter l'hymne d'action de grâce qui va suivre. Précisons même que ce principe vaut aussi pour le prêtre qui préside. Il lit l'Évangile, mais il écoute la première et deuxième lecture, comme les autres membres de l'assemblée. Il présente le pain et le vin, mais ce n'est pas à lui de les apporter à l'autel (cf. PGMR n°49). L'enjeu de cette participation active est évidemment que les célébrations soient plus vivantes, comme le souhaitent tant de pasteurs et de fidèles. Mais, encore une fois, n'évitons pas d'aller jusqu'à l'essentiel que nous redit le préambule de la PGMR n. 5 : « *Ce peuple est saint par son origine ; cependant, par sa participation consciente, active et fructueuse au mystère eucharistique, il progresse continuellement en sainteté.* »

Article paru dans la revue CÉLÉBRER n° 257, février 1996, éditions du Cerf ©Tous droits réservés